

## DECLARATION D'INTENTION POUR UN TRAVAIL CONCERTÉ DE TOULOUSE METROPOLE ET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

En ouverture de la conférence nationale des territoires le 17 juillet 2017, le Président de la République invite les collectivités territoriales au pragmatisme collectif : « Je souhaite accompagner, encourager les initiatives, supprimer les verrous, qui contraignent les territoires dans leur souhait de s'organiser mieux, en vue d'une action publique plus efficace. Cette liberté sera laissée aux élus locaux, ..., pour innover en matière d'aménagement du territoire, ... et pour définir notre territoire de demain ».

Dans le droit fil de l'accord de 2015 qui a posé les fondations d'une coopération saine et fructueuse, notamment lors des transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe, sur les sujets de mobilité et sur le Plan de Déplacements Urbains, les Présidents du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de Toulouse Métropole conviennent d'engager des discussions dans l'objectif d'un accord approfondi, témoin de la nécessaire complémentarité des deux collectivités pour une action territoriale et sociale plus efficiente.

### I- UN PROGRAMME DE TRAVAIL EN 4 AXES

#### Axe 1 : Relever le défi des mobilités

- Infrastructures routières et plan de Mobilités
- Mobilités douces
- Développement des transports collectifs

#### Axe 2 : Garantir une attractivité et un équilibre des territoires

- Développer les actions complémentaires pour favoriser l'attractivité des territoires
- Collaborer sur le développement des usages et des services numériques
- Relancer la coopération en matière de tourisme
- Construire un projet innovant pour accentuer le rayonnement international de la métropole

#### Axe 3 : Assurer une qualité de vie pour tous

- Garantir la ressource en eau
- Favoriser une politique de l'habitat plus efficace
- Œuvrer pour la transition énergétique, la qualité de l'air et le développement durable
- Soutenir l'agriculture urbaine et périurbaine

#### Axe 4 : Garantir le « vivre ensemble »

- Développer l'accueil et la mixité sociale dans les collèges
- Faciliter l'accès à la culture
- Agir en faveur des quartiers urbains et prioritaires



## II- LA METHODE ET LE CALENDRIER

Un point d'étape sera effectué par les présidents mi-juin, date à laquelle les 4 axes auront fait l'objet d'un premier examen.

Par ce travail de coopération et de partenariat, nos deux collectivités, dans le respect de leurs compétences et de leurs institutions entendent, apporter une impulsion décisive au rayonnement de la métropole toulousaine et de la Haute-Garonne au plan régional, national, européen et mondial.

Pour le Conseil départemental

Georges MERIC

Pour Toulouse Métropole

Jean-Luc MOUDENC